

Ville de Locronan  
Kêr Lokorn



# Conseil municipal

## 18 septembre 2012

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Le dix huit septembre de l'an deux mil douze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc ENGELMANN, Maire de Locronan.

Etaient présents : Jean-Luc ENGELMANN, Maire, Christian LECANU, Marguerite NICOLAS, Erwan PIANEZZA et Renée RIBEYRE adjoints au Maire, Anne JOUAN, Jean-François LEGAULT, Jean-Ronan LAUTROU, Jean-Noël LOUBOUTIN, Jacqueline MOULLEC et Alain RAISON et Sylvie THIBAUT.

Absents : Paule SAUVEUR, absente et excusée.

Jean-Yves LE QUEAU donne procuration à Jean-Ronan LAUTROU.

**Date de  
convocation :**  
10/09/2012

Secrétaire de séance : Jean-François LEGAULT

### 1- MODIFICATION DU TABLEAU DES ADJOINTS

Le maire informe le conseil municipal de la démission d'Erwan Pianezza en tant qu'adjoint au maire. En effet, compte tenu de la charge de travail que représente son entreprise, il estime ne plus pouvoir continuer à assumer pleinement son rôle d'adjoint au maire. Il reste naturellement conseiller municipal. Sa lettre de démission sera transmise au Préfet.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ramener le nombre d'adjoints à trois et non plus quatre pour le reste du mandat.

### 2- APPEL D'OFFRES ECOLE ANNE DE BRETAGNE : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par délibération en date du 19 février 2010, il avait été décidé de lancer un appel d'offres pour le choix des entreprises qui réaliseront les travaux de la future école Anne de Bretagne. Aux termes de cette procédure, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 janvier 2012. Elle a étudié l'analyse des offres faite par le cabinet URBALIS, architecte du projet, et a choisi les entreprises qui prendront en charge ces travaux divisés en 18 lots.

Aussi, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de retenir les entreprises suivantes pour réaliser les travaux d'extension et de rénovation :

**Lot 1 : DEMOLITION – GROS ŒUVRE :** S.A.R. (Le Juc'h) pour un montant de 266 000,00 € HT

**Lot 2 : CHARPENTE BOIS :** LE STUM (Dinéault) pour un montant de 46 931,34 € HT

**Lot 3 : TRAITEMENT DES MURS ET BOIS :** LIGAVAN (Plogonnec) pour un montant de 19 750,00 € HT

**Lot 4 : COUVERTURE ARDOISE ET ZINC :** TREBAUL (Saint Renan) pour un montant de 61 241,07 € HT

- Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM :** MIROITERIE DE CORNOUAILLE (Quimper) pour un montant de 58 000,00 € HT
- Lot 6 : PROTECTIONS SOLAIRES :** STORILEGE (Quimper) pour un montant de 8000,00 € HT
- Lot 7 : METALLERIE : MC CREATION** (Quimper) pour un montant de 28 472,00 € HT
- Lot 8 : MENUISERIES EXTERIEURES et INTERIEURES BOIS :** SEBACO (Ergué Gabéric) pour un montant de 68 000 € HT
- Lot 9 : CLOISONS - ENDUIT PLATRE –ISOLATION :** NICOL (Quéven) pour un montant de 59 690,83 € HT
- Lot 10 : FAUX PLAFONDS :** LE GALL PLAFOND (Quimper) pour un montant de 14 950,00 € HT
- Lot 11 : REVETEMENTS DE SOL – FAIENCE :** LUCAS GUEGUEN (Quimper) pour un montant de 45 000,00 € HT
- Lot 12 : PEINTURE :** MEVEL QUEMENEUR (Bourg Blanc) pour un montant de 24 447,64€ HT
- Lot 13 : PLOMBERIE- SANITAIRES :** EQUIPAGE (Brest) pour un montant de 22 500,00 € HT
- Lot 14 : CHAUFFAGE VMC :** EQUIPAGE (Brest) pour un montant de 85 990,00 € HT
- Lot 15 : ELECTRICITE :** SBEI (Quimper) pour un montant de 37 570,50 € HT
- Lot 16 : ASCENSEUR :** ARVOR AUTOMATISM (Saint Briec) pour un montant de 19 300,00 € HT
- Lot 17 : MOBILIER DE CUISINE :** PICHON (Saint Thonan) pour un montant de 8480,08 € HT
- Lot 18 : AMENAGEMENT EXTERIEUR – VRD :** BRUNEAU (Saint Evarzec) pour un montant de 44 680,50 € HT

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce marché, et notamment les actes d'engagement. La dépense correspondante sera inscrite au budget communal prévisionnel.

### **3- APPEL D'OFFRES ECO LOTISSEMENT : CHOIX DES ENTREPRISES**

L'appel d'offres concernant l'éco-village a été lancé et l'ouverture des plis a eu lieu le 6 septembre dernier. Les entreprises ont répondu sur trois lots différents :

#### **Lot 1 : Terrassements et aménagement de voirie**

- SAS ETP BRUNEAU (de Saint Evarzec): 94 646,00 € HT
- LE ROUX (de Landudec): 108 585,25 € HT
- SCREG/GUENNEAU (de Quimper): 132 707,00 € HT

#### **Lot 2 : Desserte en eau et assainissement**

- ETPA (de Pleuven): 229 159,00 € HT
- TRAQUEN & CIE (de Bannalec) : 248 512,00 € HT

#### **Lot 3 : Espaces verts et finitions**

- JARDIN SERVICE (de Plabennec + antenne à Quimper)) : 138 230,60 € HT
- JO SIMON (de Ploudaniel + antenne à Plomelin): 140 284,40 € HT
- BELLOCQ (de Quimper) : 152 159,90 € HT
- SPARFEL (de Ploudaniel): 157 342,80 € HT
- MOALLIC PAYSAGE (de Poullan sur Mer): 239 547,74 € HT

Après analyse des offres (suivant des critères bien précis de notations), le conseil municipal (7 pour, 5 abstentions) décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Terrassements et aménagement de voirie :** SAS ETP BRUNEAU : 94 646,00 € HT
- Lot 2 : Desserte en eau et assainissement :** ETPA : 229 159,00 € HT

### **Lot 3 : Espaces verts et finitions : JO SIMON : 140 284,40 € HT**

Les actes d'engagement ne seront signés qu'après réception de l'arrêté de permis d'aménager.

Le conseil municipal autorise le maire à lancer la consultation auprès de différents établissements bancaires concernant l'emprunt relais.

*Un certain nombre de conseillers municipaux (4) s'interrogent sur le prix de vente des lots. Monsieur le maire fait savoir que suivant les coûts calculés (acquisition du terrain + travaux + honoraire), le prix au m<sup>2</sup> serait pour le moment de 59€. Jean-Ronan Lautrou, Jacqueline Moullec et Jean-Noël Louboutin trouvent ce prix trop élevé.*

*Monsieur le maire précise qu'il ne faut pas raisonner en prix de vente au m<sup>2</sup> mais en prix au lot. Ces prix au lot vont être déterminés et cela fera l'objet d'une délibération ultérieure.*

*Sylvie Thibaut trouve regrettable qu'il y ait pas eu de renégociation. Monsieur le maire lui fait savoir que les prix correspondent aux estimations du géomètre voir largement en dessous notamment pour la voirie.*

## **4- Urbanisme : Vente de terrains**

### 4-1 Parcelle B 864 Rue de la Troménie

Les propriétaires du « Camping Locronan » ont émis le souhait d'acquérir la parcelle B 864 d'une superficie de 696 m<sup>2</sup>.

Le maire propose au conseil municipal de la leur vendre pour un montant de 1 323 €.

Les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acheteur.



*Accord à l'unanimité.*

### 4-2 Parcelle B 866p Rue de la Troménie

Dans le même ordre d'idée, Monsieur Jean-Claude Pennaneac'h souhaite acquérir une partie de la parcelle B866 située derrière chez lui à savoir 650 m<sup>2</sup> pour 2000 € suivant la consultation des Domaines. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.



Accord à l'unanimité.

## 5- Embellissement du bourg : demande de subvention

Dans le cadre de l'étude sur l'aménagement et l'embellissement du bourg, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la DRAC. La subvention sera de l'ordre de 50% du montant de l'étude, à savoir 2460 €.

Il convient d'autoriser le maire à solliciter cette subvention et d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Etude : Embellissement du bourg	
Coût total de l'opération en € HT	4 860,00
<i>Subvention demandée</i>	
DRAC	2 430,00
<b>Total aides publiques</b>	<b>2 430,00</b>
<i>Reste à la charge de la commune</i>	2 430,00

Accord à l'unanimité.

## 6- Questions diverses

### 6-1 Concert Denez Prigent

Suite à la demande du CILT d'organiser le concert de Denez Prigent sur la place de l'église le mardi 23 juillet 2013, et après consultation des conseillers municipaux, je suis très heureux de répondre favorablement à cette demande. Je suggère tout de même que le porche de l'église serait préférable pour cette manifestation.

Il appartiendra toutefois à votre association :

- de veiller à gêner le moins possible les riverains et en particulier ceux opposés à ce concert
- de faire en sorte à perturber le moins possible l'activité commerciale
- de prendre toutes les dispositions pour en assurer la sécurité
- d'effectuer toutes les demandes administratives nécessaires à la faisabilité de ce concert.

*Le choix de la date est mis en cause par Jean-Ronan Lautrou estimant que les jeux scéniques se déroulent également les week end précédant.*

### 6-2 Décisions du maire prises en vertus de ses délégations

- Mise en accessibilité auditive de l'espace Ti Lokorn : Société LAURENTEC pour un montant de 2 955 € HT
- Restauration de la plaque du Mémorial 1914-1918 : société ARTHEMA RESTAURATION pour un montant de 1 650 € HT
- Etude préalable à la restauration de l'Autel du Rosaire : Atelier COREUM pour un montant de 4 860 € HT
- Restauration de la statue de Saint Jean : Atelier COREUM pour un montant de 3 057 € HT
- Restauration de la statue de la Sainte Femme : Atelier COREUM pour un montant de 2 685 € HT

### 6-3 Autorisation de demandes de subventions

Le conseil municipal approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessous et autorise le maire à solliciter des demandes de subventions auprès de la DRAC concernant l'étude sur la restauration de l'Hôtel du Rosaire ainsi que sur la restauration des deux statues et de la plaque du Mémorial.

Restauration du patrimoine de l'église Saint Ronan	
<b>Coût total de l'opération en € HT</b>	<b>12 252,00</b>
Restauration de la plaque du Mémorial 1914-1918 : société ARTHEMA RESTAURATION	1 650,00
Etude préalable à la restauration de l'Autel du Rosaire : Atelier COREUM	4 860,00
Restauration de la statue de Saint Jean : Atelier COREUM	3 057,00
Restauration de la statue de la Sainte Femme : Atelier COREUM	2 685,00
<i>Subvention demandée</i>	
DRAC	6 126,00
<b>Total aides publiques</b>	<b>6 126,00</b>
<i>Reste à la charge de la commune</i>	<i>6 126,00</i>

*Fin du conseil municipal à 19h45.*